|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | | Le 23 septembre 2020 |
| Mandant(e) | | Conseil d’administration spécial du 23 septembre 2020 |
| Nom du mandat | | **MCAS20200923-5** Modernisation de la mission de la FQJC |
| Mandataire(s) | | Clément Laporte, directeur exécutif |
| Mandat **MCAS20200923-5** | Contexte | La mission de la FQJC n’a pas été revue depuis 2005. L’environnement a changé, de nouvelles réalités confrontent les organisations qui interviennent auprès des mineurs délinquants dont le taux de roulement, le peu d’expérience de leur personnel, la perte de repères au niveau de l’intervention et la faible orientation de l’encadrement en matière de pratiques en jeunes contrevenants les affectent directement. Les problématiques évoluent et confrontent les intervenants. Notre mission vise la prévention tertiaire et s’intéresse à tout ce qui peut soutenir la réinsertion sociale de ces jeunes contrevenants. Nos programmes en témoignent.  À la lecture, nous constatons un certain décalage des termes utilisés dans la rédaction, avec la réalité changeante des structures de prise en charge des mineurs délinquants. Outre cet aspect, certaines prises de position envers le soutien aux intervenants sont à confirmer ou à modifier. La cohérence avec certaines règles de nos statuts et règlements est à questionner. Finalement, il y aurait lieu de préciser notre énoncé de mission qui puisse mieux refléter notre raison d’être, nos valeurs, notre éthique et notre stratégie d’organisation. |
| Nature du mandat | Ce mandat vise à proposer au conseil d’administration et aux membres de notre organisation une mission modernisée qui tienne plus compte des transformations de la société et plus collée sur nos intentions. Pour y arriver, un groupe de travail sera formé pour développer cette proposition. Il soumettra ses recommandations au conseil d’administration et verra à en intégrer les orientations du CA.   1. Création d’un groupe de travail comprenant    1. des membres du CA;    2. un(e) gouverneur(e);    3. des membres de milieux d’intervention;    4. le coordonnateur général. 2. Proposition écrite à soumettre au CA; 3. Ajustements à apporter suite aux réactions du CA 4. Fournir la documentation pertinente au mandataire du mandat sur la révision des statuts et règlements. |
| Suivi et pilotage | Conseil exécutif. Conseil d’administration. |
| Résultats attendus | Énoncé de mission modernisé  Cibles de la mission précisées |
| Échéancier | Mai 2021 |
| Émis : 2020-09-23  Révisé au CE : 2020-10-06 | | |